

---

[Imprimer](#)

## **ZAC Paul Bourget : un marché de maîtrise d'œuvre d'exécution pour les espaces publics**

Image

---

## **La Semapa a lancé un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre d'exécution pour l'achèvement des espaces publics de la ZAC Paul Bourget.**

Alors que leur achèvement était prévu au départ en 2022/2023, les espaces publics de la ZAC Paul Bourget, sous maîtrise d'ouvrage de la Semapa, n'ont pu être réalisés que partiellement. Une refonte du planning et du phasage de la ZAC a reporté la fin de ces travaux en 2024 et en 2025, après la construction des derniers bâtiments et l'aménagement de la seconde phase du jardin Laure Albin Guillot.

Une consultation a donc été publiée par l'aménageur pour les travaux d'achèvement des espaces publics partiellement aménagés ( finition des trottoirs au droit des lots 6, 9, 10/12 et 11 avec intégration des modifications demandées par la Ville de Paris ; pose des pavés bétons définitifs sur chaussée y compris finition des virages intérieurs au droit des lots 7 et 8; finition placette pavés enherbés côté bretelle d'accès au périphérique) ; ceux de la placette avenue de la porte d'Italie, de la placette comprise en les lots 9 et 10/12, et du talus du périphérique ; le terrassement jardin phase 2.

### **Projet “validé et concerté”**

“Ces espaces publics ont été conçus et les travaux ont été conduits jusque-là par le groupement Ruelle/OTCI/Ruelle, désigné en 2015, détaillent les documents de marché. Il ne s'agit donc pas d'une mission de maîtrise d'œuvre complète puisque le projet, validé et concerté, ne peut plus être remis en cause à ce stade.” Des “adaptations mineures” pourront toutefois être éventuellement demandées par la ville de Paris et il pourra s'avérer nécessaire en phases études de reprendre le projet d'aménagement du talus du périphérique et du plan de plantation des arbres sur ce talus.

Le marché comprend ainsi une tranche ferme relative aux études et aux phases ACT à AOR pour les travaux d'aménagement restant à mener ; et une tranche optionnelle correspondant à la reprise en phase études du projet d'aménagement et du plan de plantation des arbres sur le talus du périphérique. Les groupements candidats doivent comprendre un paysagiste de manière à répondre aux enjeux en matière de végétalisation.

[Consulter l'avis](#)